



## Mise à jour n° 2 Plan opérationnel de la mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces (juin 2024)

### ▪ Projets de compétence communale

#### Projet n° 1 : liaison douce Tournan-Favières

Cette liaison douce démarre depuis la rue d'Armainvilliers et emprunte la rue du Président Poincaré, la route de Favières jusqu'à l'entrée de Favières. Ce projet a été mené entre la commune de Tournan-en-Brie et la commune de Favières en co-maitrise d'ouvrage. Le projet a reçu le soutien financier de la Région-Ile -de France pour les deux communes.

Le projet a nécessité des acquisitions foncières du côté de la ville de Favières. Le projet est réalisé sur plusieurs types d'aménagements en fonction des contraintes foncières et d'aménagements. Une partie des aménagements est réalisée sur chaussée depuis l'allée d'Armainvilliers sur une partie la rue du Président Poincaré sur environ 250 ml (ralentisseurs, pictogrammes vélos sur chaussée). Le reste du projet est réalisé à travers un aménagement bidirectionnel isolé de 3 m de largeur, depuis la rue du Président Poincaré jusqu'à la porte d'entrée du centre de Favières sur environ 1700 ml.

- **Echéance de réalisation : réalisé en 2019 et 2020**

#### Projet n° 2 : piste cyclable rue Isaac Pereire

Cette liaison bidirectionnelle relie la piste cyclable de l'allée d'Armainvilliers (projet existant avant l'approbation du schéma directeur communal) jusqu'à la rue Georges Clémenceau rejoignant la piste cyclable allant jusqu'à la Gare de Tournan-en-Brie. La piste cyclable réalisée est bidirectionnelle de 2,5 m de largeur. Cet aménagement a été réalisé sur une chaussée existante à travers une sécurisation de ce couloir dédié au vélo (signalisation au sol, séparateurs pour piste cyclable...etc)

- **Echéance de réalisation : réalisé en 2019**

#### Projet n° 3 : Rue des Carreaux-rue de la Montagne-rue Marcel-Micheau- rue de Paris (jusqu'à la Fontaine)

Cette liaison cyclable est essentiellement réalisée sur voirie en raison de la contrainte foncière et du dimensionnement de la voirie. Elle est réalisée sur chaussée avec des aménagements de voirie pour apaiser le trafic automobile. Ce parcours permet la liaison du projet n° 1 et le futur projet n° 4 pour

rejoindre le centre-ville et la liaison existante de l'allée d'Armainvilliers menant vers le collège, le Lycée et les écoles communales du Centre et Santarelli ainsi que les gymnases.

- **Echéance de réalisation : réalisé en 2022**

#### **Projet n° 4 : rue du Gaz-rue des Carreaux (traversée de la Marsange et d'une zone humide)**

Ce projet permet de relier les quartiers du Val des Boissières et du Moulin à Vent à travers une liaison douce bidirectionnelle dédiée et réservée aux cycles et piétons (3 m de largeur). Ce projet démarre depuis la rue du Gaz en traversant une zone humide ainsi que le rivièrre de la Marsange. Ce projet est réalisé essentiellement en surélévation du sol (platelage en bois sur pilotis) afin de franchir la Marsange et préserver la zone humide traversée sur le tracé du projet. Ce projet a reçu le soutien financier de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet régional de fonds de mobilités actives.

- **Echéance de réalisation : réalisé fin 2023**

#### **Projet n° 5 : Rue des Prés Bataille**

Le projet est réalisé dans le cadre de l'aménagement et de la réhabilitation complète de la voirie. Un aménagement unidirectionnel est réalisé dans un sens de circulation pour créer une voie cyclable réservée de 1,40 m. Dans l'autre sens, les cycles empruntent la chaussée avec la réalisation d'aménagements spécifiques afin de ralentir la vitesse des automobilistes (chicanes, pictogrammes vélos au sol, zone 30).

Ce projet permet de relier la liaison douce n°4 depuis les zones résidentielles desservies.

- **Echéance de réalisation : réalisé en 2023**

#### **Projet n° 6 : rue de la Libération**

Ce projet permet de relier une liaison verte existante (démarrant rue de Paris -à proximité de la Gare RER) pour rejoindre le centre commercial, la zone d'activité économique et le stade municipal de Tournan-en-Brie.

Une partie de la rue sera aménagée avec un aménagement unidirectionnel sur chaussée (1,5 m). La deuxième partie (depuis le croisement de la route de Fontenay jusqu'au stade) sera aménagée à travers un couloir réservé bidirectionnelle de 3 m de largeur (protégé par des bordures adaptées en béton le long de la piste cyclable créée.

- **Echéance de réalisation : prévu initialement en 2023 (décalage de la réalisation à 2025)**

#### **Projet n° 7 : rue du Maréchal Foch**

Le projet de création d'une piste cyclable ou liaison douce s'inscrit dans le projet de réhabilitation complète de la voirie.

- **Echéance de réalisation : 2024-2025**

## **Projet 8 : Quartier du Moulin à Vent-traversée Marsange-Route de Favières**

Ce projet permet de relier le quartier du Moulin à Vent jusqu'à la piste cyclable n°1. Ce projet nécessite des acquisitions foncières non maîtrisées à ce stade et nécessite la traversée de la Marsange et d'une zone humide.

- **Echéance de réalisation** : non-déterminée.
  
- **Projets de compétence intercommunale sur le territoire communal (Communauté de communes des Portes Briardes)**

## Schéma directeur intercommunal n° 1 en vigueur

**Projet T3** : liaison douce traversant les deux communes de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie. Au Nord, depuis l'entrée de la commune de Gretz-Armainvilliers. le projet emprunte la rue Georges Clémenceau jusqu'à la Gare de Tournan-en-Brie et (côté entrée de la rue G. Clémenceau) en reliant par ailleurs la piste cyclable existante de l'Allée d'Armainvilliers (empruntant ainsi l'avenue du Général de Gaulle).

Au Sud, ce projet relie les deux communes de Tournan-en-Brie et de Gretz-Armainvilliers le long de la rue de Paris jusqu'à la gare SNCF côté rue de Paris.

- **Echéance de réalisation** : **réalisé en 2020 (une partie du projet est à finaliser à Tournan-en-Brie entre la rue de Paris et la Gare-RER côté rue G. Clémenceau : la SNCF ayant réservé la cession du foncier pour la fin d'une étude portant sur la possibilité de réalisation d'une 3<sup>e</sup> voie. La SNCF a abandonné ce projet. La CC doit reprendre contact avec la SNCF afin de disposer du foncier nécessaire à la finalisation de cette partie du projet.**

## Schéma directeur intercommunal n°2 (en cours)

### **Propositions de la commune :**

**Projet A** : projet intercommunal reliant le projet communal n° 6 (rue de la Libération) et empruntant la route de Fontenay desservant ainsi la zone d'activité Gustave Eiffel. Le projet complètera une boucle empruntant la route de Fontenay et la RD10 (entre les deux Rond-Point Santarelli et 8 mai 1945) pour rejoindre la fin de la liaison communale n°6.

**Projet B** : Ce projet complètera le tracé du projet A en continuant à desservir les zones d'activités du Closeau, de la Petite Motte ainsi que de la Terre Rouge le long du RD216E. Par ailleurs, il permettra à la communauté de commune du Val Briard de continuer cette liaison (depuis la limite du territoire communal) jusqu'à la zone d'activité économique du Val-Briard ; un intérêt exprimé par les élus cette communauté de commune auprès de la commune de Tournan-en-Brie.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le



ID : 077-217704709-20240606-DEL2024066-DE

**Projet C** : ce projet est réalisable dans la continuité du projet A desservant un important site d'hébergement touristique (camping Cupfun). L'itinéraire de ce projet commençant depuis le rond-point Santarelli empruntera le RD 10 en direction de Liverdy-en-Brie.